

## Directive Technique

Echelles à coulisse avec appuis

DT N°

**03.03 - 01f**

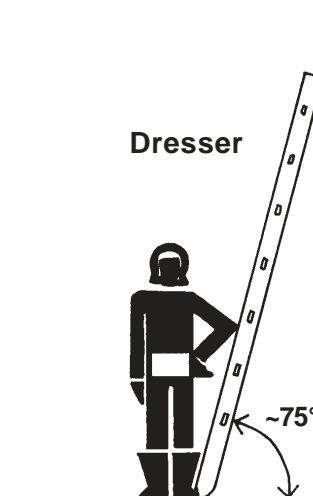
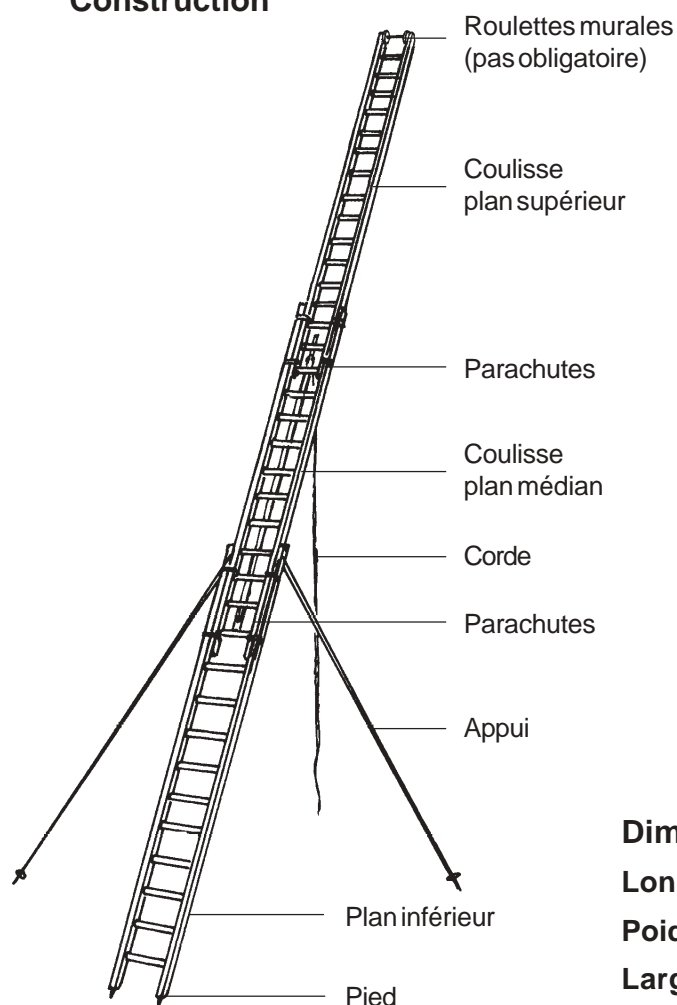
Janvier 1999

### 1 Références normatives

SN EN 131-2 : "Echelles - Exigences, essais, marquage"

SN EN 1147 : "Echelles portables à l'usage des services d'incendie"

### 2 Construction



#### Dimensions:

**Longueur** : jusqu'à 14,5 m

**Poids** : 8 kg par mètre de longueur totale

**Largeur** : entre montants min. 295 mm

### 3 Matériaux et finitions

Les échelles peuvent être fabriquées en bois massif, en bois lamellé collé, en acier, en métal léger ou en matière synthétique. Les armatures sont en métal ou en matière synthétique.

Les exigences concernant les matériaux doivent être conformes à la norme SN EN 131-2. Aucune partie coupante ni bavure ne doit présenter des risques pour les utilisateurs.

### 4 Instruction et engagement

selon le règlement "Formation de base des sapeurs-pompiers"

### 5 Classification

Les échelles à coulisse avec appuis sont classées en fonction du nombre maximum de personnes autorisé et du mode d'utilisation prévu.

## **6 Marquage**

Le marquage doit être durable et doit contenir les indications suivantes:

- la marque de conformité avec la norme SN EN 1147;
- le nom du fabricant et/ou fournisseur;
- le type de l'échelle;
- l'année et le mois de fabrication et/ou le numéro de série;
- l'indication de l'inclinaison de l'échelle;
- le nombre de personnes maximum pouvant utiliser l'échelle en même temps (pictogramme normalisé);
- l'inscription du nom du propriétaire et de la hauteur nominale de l'échelle;
- la plaquette de contrôle mentionnant la date de la prochaine expertise périodique.

## **7 Contrôle, expertise et entretien**

### **7.1 Contrôle annuel (contrôle visuel)**

En règle générale, le contrôle annuel des échelles est effectué par le préposé au matériel avant le début de la période des exercices.

Ce contrôle consiste en une inspection visuelle et minutieuse de l'échelle. Lors de ce contrôle on prêtera une attention particulière aux points suivants:

- aucune détérioration apparente;
- aucune déformation, fissure, cassure ni arrachement et écharde sur les montants et les échelons;
- au bon fonctionnement des parachutes et des dispositifs de fin de course;
- à la tenue de tous les échelons et des moyens de stabilisation (appuis);
- à la tenue des vis, des rivets et des armatures.

Les résultats du contrôle seront protocolés sur le formulaire DT N° 03.00 - 08f "Protocole pour le contrôle annuel des échelles portables utilisées par les sapeurs-pompiers". Les protocoles des contrôles doivent être conservés précieusement.

Si lors du contrôle annuel l'échelle n'est pas en ordre, il convient de la retirer du service. Dans ce cas, on fera appel à un spécialiste (fabricant, fournisseur ou expert échelles FSSP) qui prendra les dispositions nécessaires.

### **7.2 Expertise périodique par un expert échelles FSSP**

L'expertise des échelles à coulisse avec appuis est effectuée par un préposé au matériel formé ou par un expert échelles FSSP selon la DT N° 03.00 - 07f "Directive technique concernant le contrôle annuel et l'expertise périodique des échelles portables utilisées par les sapeurs-pompiers". Il convient d'effectuer une expertise dans les cas suivants:

- au moins 1 fois tous les 3 ans;
- chaque fois qu'une échelle est suspectée pas en ordre;
- après qu'une échelle ait été soumise à une surcharge;
- après qu'une échelle ait été soumise à l'impact d'une charge ou à des conditions inhabituelles d'utilisation;
- après une exposition à la chaleur;
- après une réparation.

Les essais et contrôles seront protocolés sur le formulaire DT N° 03.00 - 10f "Protocole pour l'expertise périodique des échelles à coulisse et à crochet utilisées par les sapeurs-pompiers". Les protocoles d'expertises doivent être conservés précieusement.

### **7.3 Entretien**

selon "Guide pour préposés au matériel des sapeurs-pompiers"